

Démarche : Demande de modification d'adresse mail candidat (RdVPermis)
Organisme : La Direction départementale des territoires de Vaucluse

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette procédure s'adresse aux personnes :

- Résidant dans le Vaucluse (département 84)
- Souhaitant rectifier l'adresse mail du compte RdVPermis en vue de passer leur examen dans le Vaucluse (département 84)

La demande peut être réalisée par le candidat lui-même ou par l'établissement d'enseignement de la conduite auquel il est affilié.

Les demandes sont traitées dans les meilleurs délais.

Ne prévoyez pas votre date d'examen avant d'avoir tous les éléments nécessaires.

Le demandeur

Vous êtes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Candidat
 Représentant du candidat mineur

Civilité du demandeur

A remplir en cas de représentant du candidat mineur

Mme
 M.

Nom de naissance

A remplir en cas de représentant du candidat mineur

Demande de modification d'adresse mail candidat (RdVPermis)

Prénom

A remplir en cas de représentant du candidat mineur

Renseignements candidat

Civilité du candidat

Mme

M.

Nom de naissance

Prénoms du candidat

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse du candidat

Numéro de téléphone

N° NEPH

Adresse mail du candidat à enregistrer dans RdVPermis

Attestation sur l'honneur

En cas de demande formulée par le représentant du mineur :

Le demandeur s'engage à réaliser la demande en accord avec le candidat.

En cochant cette case, je certifie mon engagement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande de modification d'adresse mail candidat (RdVPermis)
Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce d'identité du candidat

Recto et verso

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile récent

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'hébergement

Particulièrement pour les mineurs hébergés chez leur parent.

Fournir dans ce cas :

- le justificatif de domicile de l'hébergeant,
- l'attestation d'hébergement,
- la pièce d'identité de l'hébergeant (recto et verso)